

Service Backup Care

À vos côtés lorsque votre service habituel vous fait défaut

Notre programme Backup Care vous apporte une solution subventionnée de haute qualité lorsque votre service habituel n'est pas disponible. L'école est fermée ? Votre aidant est malade ? Notre vaste réseau d'aidants à domicile ou en centre approuvés vous propose de nombreux services flexibles, ce qui vous permet de choisir le service adapté aux besoins de vos enfants.



Il est facile d'envoyer une demande Backup Care.

- Commencez par remplir le formulaire en ligne accessible sur la page d'accueil de votre entreprise ou en appelant le 855-781-1303.
- 2 Choisissez votre option préférée pour offrir une prise en charge de qualité à votre entourage : à domicile ou en centre.
- Nous vous
 attribuerons un
 aidant et vous
 ferons économiser
 du temps, du stress
 et de l'argent.

G'ai réservé le service Backup Care pour mes enfants lorsque leur école était fermée. Ce fut beaucoup plus simple que de trouver une solution par moi-même. La nounou qui est venue chez nous était très sympathique et professionnelle





90% des utilisateurs du programme Backup Care le recommanderaient

à un collègue

Consultez votre page d'accueil pour faire votre demande dès aujourd'hui



Service Backup Care

Foire aux questions

Quand puis-je utiliser le service Backup Care?

Lorsque votre service n'est pas disponible pendant vos heures de travail. Le service Backup Care à domicile vous permet de faire garder vos enfants (du nourrisson à l'adolescent). En outre, les prestataires sont formés afin de garantir que vos enfants sont en sécurité, que tout se passe bien, et que votre logement reste dans l'état dans lequel vous l'avez quitté. Les prestataires ne peuvent pas être embauchés pour faire la lessive, les courses ou les tâches ménagères. Le service Backup Care en centre est accessible aux enfants en âge de se trouver dans ledit centre, pendant les horaires d'ouverture qui peuvent varier.

Comment les nourrices à domicile sont-elles sélectionnées?

Toutes les personnes souhaitant proposer le service Backup Care sont soumises à un processus de vérification et d'orientation, notamment:

- Vérification du casier judiciaire conformément aux recommandations locales en vigueur
- Vérification relatives au secteur vulnérable
- Admissibilité au NAS
- Vérification des références de garde d'enfants
- Formation RCR/aux gestes de premiers secours pour les nourrissons et les enfants

Comment les centres Backup Care sont-ils sélectionnés?

Une équipe est chargée d'évaluer minutieusement chaque établissement avant qu'il ne soit intégré à notre réseau de centres Backup Care approuvés. Les centres doivent être agréés et avoir achevé le même processus de vérification que celui détaillé ci-dessus (voir les questions précédentes).

Puis-je communiquer avec l'aidant en amont?

Oui, cela est d'ailleurs encouragé. La nourrice à domicile vous appellera en amont de sa venue pour se présenter. Vous pouvez également contacter le centre Backup Care en amont du jour de garde.

Mon enfant est malade. Puis-je toujours malgré tout recourir au service Backup Care?

Si votre enfant est légèrement fiévreux, a le nez qui coule, a une légère toux ou prend un traitement antibiotique, vous pouvez recourir à notre service Backup Care à domicile. Pour la sécurité de nos aidants, nous ne pouvons pas garder vos enfants souffrant d'une température de 37,8 °C ou plus, ou d'une maladie hautement infectieuse comme la varicelle, la maladie pieds-mains-bouche ou une conjonctivite. Les centres Backup Care ne peuvent pas accueillir d'enfants malades.

Comment payer Backup Care?

Care.com vous enverra un lien de paiement sécurisé afin de payer votre quote-part avant que la garde n'ait lieu. Toutes les instructions ainsi que la notification de paiement seront jointes au mail qui vous sera envoyé.

Quelle est notre politique d'annulation?

Des frais d'annulation de 30 € vous seront facturés si l'annulation survient dans les 72 heures précédant l'heure de début de la garde et si les services d'un aidant ont déjà été réservés pour répondre à la demande. En outre, si l'annulation survient dans les 24 heures précédant l'heure de début de la garde, une (1) journée sera également décomptée de votre allocation annuelle.

